



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f i

Formation ATTESTATION 7 HEURES B(78)

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements

39 Formations

1 700 voitures

200 000 élèves formés

2 000

professionnels

60 poids lourds

450 véhicules 2 roues

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : 2 heures

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

SÉQUENCE 2 : 5 heures

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

DUREE DE LA FORMATION

7 heures minimum

LIEU DE LA FORMATION

CER PASTEUR

55 Boulevard Maurice Berteaux

95110 SANNOIS

TARIF

Nous consulter

DATES :

Nous consulter



Formation ATTESTATION 7 HEURES B(78)

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Etre titulaire du permis B depuis minimum 6 mois

RESULTATS ATTENDUS

- Attestation de formation

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- La formation est dispensée sur un véhicule de la catégorie B à boîte manuelle.
- Sur la route

SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre une attestation de suivi.et transmet une copie de cette attestation au service gestionnaire de l'Etat.